

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Patricia-Picknell  
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-01  
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025  
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : **Célia Elgendi**

Nom de la direction de l'école : **Alice Niyonkuru**

Membre du personnel enseignant : **Taous Balit**

Membre du personnel non-enseignant : **Catherine Ablavi Vianou**

Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Anca Gherman**

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Béatrice Khemiss**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Karine Boucher**

### 1. Énoncés de politiques :

#### L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

### 2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,  
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

### **Cyberintimidation**

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

### STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

**Priorité 1 de l'école :** D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : <u>100</u> % de classes...	Formation du personnel non formé sur les cercles proactifs, réactifs et l'usage du chemin de la paix		Semaine du 06 au 10 octobre 2025
Autre indicateur selon les besoins de l'école  Le nouveau personnel ciblé est formé.  L'ensemble du personnel enseignant et les spécialistes sont formés.	Formation SCP (Soutien au comportement positif)  Ateliers BRAVE Cycle préscolaire et primaire : communiquer avec confiance Cycle moyen : l'intimidation et les relations		17 septembre 2025  Le 07 octobre 2025  Semaine du 06 au 10 octobre et le reste de l'année
Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices.	Formation des élèves sur les cercles réparateurs, en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.		
Les élèves utilisent le chemin de la paix.	Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.		Début novembre et le reste de l'année

**Priorité 2 de l'école :** Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

<b>Stratégies/Activités</b>	<b>Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)</b>	<b>Mode de communication (manière ou forme de la communication)</b>	<b>Date</b>
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :</p>	<p>Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer l'intimidation;</li> <li>- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;</li> <li>- Expliquer les différentes formes d'intimidation;</li> <li>- Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation.</li> <li>Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;</li> <li>- Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation;</li> <li>- Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au</li> </ul>	<p>17 novembre 2025</p>

		<p>personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves;</li> <li>- Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.</li> </ul>	
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :</p>	<p>Présentation et autoformation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail</li> <li>➤ Formation du personnel sur les incidents violents;</li> <li>➤ <a href="#"><u>Revue du guide Violence au travail dans les</u></a></li> </ul>	<p>Journée pédagogique de novembre</p> <p>Lors de la réunion du personnel du mois de novembre</p>

[conseils  
scolaires : un  
guide de la loi;](#)

- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la [directive administrative 4,32 ici.](#)
- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;
- Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la [NPP 144.](#)

<p>Communication <u>à l'intention des parents</u> :</p>	<p>Présentation, bulletin de communication et affichage sur le site de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école;</li> <li>➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école;</li> <li>➤ Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école;</li> <li>➤ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (<a href="#">voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les</a></li> </ul>	<p>Novembre</p> <p>Début décembre</p> <p>Novembre</p> <p>Novembre</p>
---	--	---	---

		<a href="#"><u>ressources disponibles).</u></a>	
--	--	---	--

### STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

**Priorité 1 de l'école :** D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : __100__ % de classes...	Ateliers BRAVE Cycle préscolaire et primaire : communiquer avec confiance Cycle moyen : Intimidation et relations  Ateliers Moozoom  Enseigner explicitement les matrices de comportement attendu Enseigner explicitement les valeurs du mois		Le 07 octobre 2025  Le 07 octobre 2025  Septembre à juin
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : __90__ %	Message dans le bulletin de communication		Chaque mois et pour le reste du temps au besoin

Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : __90__%	Ateliers pour les élèves offerts par la travailleuse en santé mentale Leçon sur la littératie en santé mentale : Atelier sur la culture dans le RESPAIX Atelier l'estime de soi et la gestion du stress		
---	--	--	--

**Priorité 2 de l'école :** L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
<b>Pourcentage</b> de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le <a href="#">Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf</a> __100__% de classes...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe.</li> <li>- Le calendrier des activités est partagé par la direction pour que toutes les classes puissent participer.</li> </ul>	Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du <a href="#">calendrier systémique</a> .	Septembre à juin
Pourcentage de classes ayant réalisé des activités pour la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle et gestion des émotions: 100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la ressource Moozoom lors de la réunion du personnel</li> <li>- Atelier Brave éducation</li> <li>- Suivi des billets de signalement de l'intimidation</li> <li>- Activités du concours <a href="#">Artmonie</a> :</li> <li>- Visiter le site du concours : <a href="#">MY SITE - Informations générales</a></li> <li>- Nouveauté : <a href="#">Un prix pour le meilleur logo</a></li> </ul>	Chaque classe réalise une activité au moins par mois dans Moozoom	Octobre à juin  Novembre

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Voir les <a href="#">critères de sélection</a> et les formats</li><li>- Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école;</li><li>- Sélection d'une œuvre par cycle.</li><li>- Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : <a href="#">Formulaires de soumission et vérification - MY SITE</a></li></ul> |  |  |
|--|--|--|--|

**Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASE).**

**Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :**

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes**.

**STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

*L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la*

compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

**Priorité 1 de l'école :** D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

<b>Stratégies/Activités</b>	<b>Soutien aux élèves</b>	<b>Date</b>
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;</li> <li>- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;</li> <li>- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</li> <li>- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève;</li> <li>- Appel à la police.</li> <li>- Diriger l'élève vers des organismes comme : <a href="#"><u>Jeunesse, j'écoute</u></a>;</li> </ul> </li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Tel-jeunes;</a></li> <li>- <a href="#">LGBTQ Youth LINE;</a></li> <li>- <a href="#">Black Youth Helpline;</a></li> <li>- <a href="#">+FORT</a> -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;</li> <li>- <a href="#">Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)</a></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins des actes d'intimidation</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>- Offrir l'appui des travailleurs sociaux;</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</li> <li>- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation;</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;</li> <li>- Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école;</li> <li>- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;</li> <li>- Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);</li> <li>- Surveiller et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;</li> <li>- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;</li> </ul> </li> </ul>		

- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

**Priorité 2 de l'école :** D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel...	<p>Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.</p> <p>Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.</p>	<p>Affiches visibles avec les questions réparatrices.</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Toute l'année</p>

	Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.		
<p>Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (<u>Élémentaire</u>) :</p> <p>100% du personnel...</p>			
<p>Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive :</p> <p>100% du personnel...</p>			
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

## SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Aller voir un adulte de confiance.</li> <li>2. Dénoncer les actes en utilisant :</li> <li>3. Le billet de signalement de l'école</li> </ul> </li>   <li>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;</li> <li>- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;</li> <li>- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;</li> <li>- Remplir le formulaire en ligne : <a href="#">Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident</a>;</li> </ul> </li> </ul> <p>Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (<a href="#">exemple</a>, <a href="#">Fiche de signalement M-2.pdf</a>)</li> </ul>

## PROCÉDURE DE SIGNALLEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H

### **Après le signalement d'une situation d'intimidation :**

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
  - Communiquer avec la direction de l'école
  - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
  - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

### **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire**

#### **Les membres du personnel :**

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

#### *Réactions possibles en cas d'intimidation :*

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;

- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

#### **Les élèves :**

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

#### *Réactions possibles en cas d'intimidation :*

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

#### **Les parents, tuteurs, tutrices :**

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)

